AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1081
FR0000064529-FS0390

13 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NSC GROUPE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 13 juin 2014, la société First Eagle Investment Management, LLC (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 9 mai 2014, les seuils de 15% et 10% des droits de vote de la société NSC GROUPE et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 72 432 actions NSC GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 13,21% du capital et 8,42% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une conversion au porteur de 69 500 actions NSC GROUPE.

Le déclarant a précisé détenir, au 12 juin 2014, 69 532 actions NSC GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 12,68% du capital et 8,08% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 548 250 actions représentant 860 085 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 548 250 actions représentant 860 085 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.